



Procédure de déclaration/communication d'un évènement à destination des associations locales

I. Communication via le site internet de la commune de Val-de-Moder et/ou les panneaux lumineux.

La commune de Val-de-Moder dispose des outils de communication numérique suivants

- 1 site internet,
- 4 panneaux lumineux d'information
- 1 compte Facebook

Dont les objectifs sont :

- ☞ De diffuser des informations administratives ou d'ordre général à la population communale,
- ☞ De promouvoir les animations et manifestations locales organisées par la commune et les associations enregistrées dans la commune.

✓ **Les associations et club sportifs enregistrés dans la commune peuvent bénéficier de ces outils de communication pour annoncer leurs principales manifestations publiques** (tournois évènementiels, animations ou manifestations organisées à l'échelle communale, journées caritatives)

Sont exclus :

- Les communications d'ordre privé, émanant d'un particulier ou d'une entreprise
- Les communications à caractère commercial
- Les communications internes à une association ou réservées à ses seuls membres (entraînements, programme de compétitions, réunions internes,...)
- Les communications ne présentant pas d'intérêt communal évident
- Les communications à caractère politique, syndical ou religieux
- Les communications incompatibles avec les valeurs républicaines, contraires aux bonnes mœurs et / ou susceptibles de troubler l'ordre public.

II. Procédures à suivre.



Préparer sa demande avec les informations suivantes :

Le message devra être synthétique et comporter obligatoirement les informations de base suivantes :

Qui organise ? Quoi ? Où ? Quand ? Heure de début ? Contact infos ? (Téléphone ou e-mail)



Comment faire une demande de publication dans « l'agenda » du site internet de la commune (publiée automatiquement sur la page Facebook de la commune) :

⇒ ALLER sur le site internet de la commune VAL-DE-MODER

↳ Onglet MENU

↳ Culture et Loisirs

↳ Agenda des manifestations

↳ **Proposer un évènement**

⇒ REMPLIR la demande via le formulaire mis à disposition.

➡ Comment faire une demande de publication sur les panneaux lumineux de la commune :

⇒ ALLER sur le site internet de la commune VAL-DE-MODER

↳ Onglet MENU

↳ Culture et Loisirs

↳ Agenda des manifestations

↳ Demande de diffusion sur les panneaux lumineux

⇒ REMPLIR la demande via le formulaire mis à disposition.

⇒ SELECTIONNER le type de visuel à fournir ① ou ② :

① Vous fournissez un visuel dans un format spécifique adapté à la dimension des panneaux : Image PNG ou JPG / **mode portrait 512x1024 pixels (minimum)**

② Vous fournissez un fichier informatique sous forme de visuel dans un format spécifique adapté à la dimension des panneaux :

- Fichier Open Office Impress (.odp) / **mode portrait 512x1024 pixels**
- Fichier Microsoft PowerPoint (.pptx) / **mode portrait 512 x1024 pixels**

▲ Il est impératif de respecter les dimensions du visuel avec un format en mode portrait de 512 pixels de large sur 1024 pixels de haut (soit un rapport de 1 :2)

Un fichier type à télécharger est à votre disposition au bas du formulaire.

☞ La demande doit être adressée au plus tard 3 semaines avant la date de parution souhaitée.

☞ A réception de la demande transmise à l'adresse com-pl@commune-valdemoder.fr, un accusé de réception est retourné par mail.

Toute demande ne respectant pas les conditions de délais, de contenu et de format de fichier, ne pourront être traitées.

• Le service gestionnaire se réserve le droit d'adapter les informations fournies et la mise en page afin de rendre l'annonce plus lisible et se réserve le droit de ne pas mettre tous les éléments proposés par le demandeur.

• Les messages seront diffusés durant les 15 jours qui précèdent la manifestation.

• Les créneaux horaires et la fréquence de diffusion sont paramétrés par le service gestionnaire et sont modifiables à la discrétion de l'autorité communale, en fonction de l'actualité et de la quantité d'informations.